

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2925

14 octobre 2014

SOMMAIRE

9 Realestates S.A.	140361	Logistis Germany Luxembourg 2 S.à r.l.	140389
ACLF / Lyondell Sàrl	140365	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	140382
Aismare Lux Holdings	140355	Lux Brand International S.à r.l.	140377
Alex Andersen Lux S.A.	140366	Madachs S.à r.l.	140366
Amicale vu den Centser Guiden a Scouten	140365	Monier Holdings S.C.A.	140389
Amromco Lux II S.à r.l.	140365	Moutschen Invest	140363
Amromco Lux S.à r.l.	140364	Mpc 2 S.à r.l.	140367
Argenta Life Luxembourg S.A.	140399	New Hope Investments S.à r.l.	140364
Atlantico Investment Strategies S.C.A., SI- CAV-SIF	140365	Oxea S.à r.l.	140366
Auto Emotion	140360	Persei International S.à r.l.	140363
BCV Management S.A.	140362	SHCO 95 S.à r.l.	140372
Build Management 2 S.A.	140356	Silky Management S.A.	140357
CCP III DK Germany S.à r.l.	140355	Stryker Luxembourg S.à r.l.	140356
Circuit 1	140372	Talent Ventures S.A.	140358
Clean Fuels (South America) S.A.	140354	Tython S.à r.l.	140359
Concorde Partners SICAV	140362	UBS (Lux) Equity Sicav	140354
Dadico S.A.	140388	UBS (Lux) Institutional Sicav II	140355
Delphilug S.A.	140361	UBS (Lux) Key Selection SICAV	140356
DPP Luxembourg Branch	140361	UBS (Lux) Money Market Sicav	140357
Entreprise Frédéric Gallo et Fils	140358	UBS (Lux) Sicav 1	140362
Euro RED	140354	UBS (Lux) Strategy Sicav	140364
F. Schiltz	140358	UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav	140363
Groth Holding S.à r.l.	140357	VG AM SICAV	140360
HSBC International Select Fund	140359	Vizzion Lifestyle Luxembourg S.A.	140360
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.	140358	Walmax S.A. SPF	140369
Immobilière Saint Marcel S.A.	140359	Wam S.A., SPF	140360
JS I.P. Holding Co.	140400	WANEES Luxembourg S.A.	140363
KD Manhattan Luxco S.à r.l.	140389	Weco Feuerwerk Luxemburg G.m.b.H.	140359
		Wolf Participations S.A.	140361

Clean Fuels (South America) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.934.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

- Décision de transférer, avec effet au 1^{er} août 2014, le siège social de CLEAN FUELS (SOUTH AMERICA) S.A du L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch au L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
- Il est pris en considération le changement d'adresse des Administrateurs suivants:
 - * M. Juan Miguel Martin Iglesias, Administrateur de Sociétés, résidant à P-1990-371 Lisbonne, 53, Rua Ilha dos Amores
 - * Mme Isabelle Schul, employée, résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal
 - * M. Alain Renard, Administrateur de Sociétés, résidant à L-8321 Olm, 17, rue Eisenhower

Fait, le 1^{er} août 2014.

Certifié sincère et conforme

CLEAN FUELS (SOUTH AMERICA) S.A

Référence de publication: 2014134168/17.

(140152864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

UBS (Lux) Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 56.386.

—
Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 19 juin 2014

- M. Kai Gammelin, membre du conseil d'administration Stockerstrasse 64, CH-8002 Zurich pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Mandat non renouvelé avec effet au 19 juin 2014

- M. Aloyse Hemmen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour UBS (Lux) Equity SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / André Guillaume

Associate Director / Director

Référence de publication: 2014132160/18.

(140149669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Euro RED, Société Anonyme.

Capital social: GBP 56.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 183.306.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 20 août 2014 que:

- La démission de Monsieur Philip Godley de ses fonctions d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 20 août 2014.
- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trier, Allemagne, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé administrateur de la Société à compter du 20 août 2014, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la Publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014133053/19.

(140150975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Aismare Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 43.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.544.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 août 2014 que Monsieur Mark Clarke né le 14 avril 1964 à Whittlesey, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 11-12 Lennox Gardens Mews, Londres, SW1X 0DP, Royaume-Uni, a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Fait à Luxembourg, le 21 août 2014.

*Pour la Société**Un Mandataire*

Référence de publication: 2014132931/17.

(140150956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

UBS (Lux) Institutional Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.356.

—
Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 19 juin 2014

- M. Kai Gammelin, membre du conseil d'administration Stockerstrasse 64, CH-8002 Zurich pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Mandat non renouvelé avec effet au 19 juin 2014

- M. Aloyse Hemmen

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

*Pour UBS (Lux) Institutional SICAV II**UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.**Mathias Welter / André Guillaume**Associate Director / Director*

Référence de publication: 2014132162/18.

(140149387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

CCP III DK Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 161.296.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 21 août 2014 que CCP III DK Germany Holding S.à r.l., associé de la Société, a transféré six cent trente-sept (637) parts ordinaires détenues dans la Société à Pamera 4. Investment GmbH & Co. KG, une société ayant son siège social au 10, Wöhlerstrasse, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne, et immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main, sous le numéro HRA 48063.

De plus, il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 22 août 2014 que CCP III DK Germany Holding S.à r.l., associé de la Société, a transféré sept cent cinquante (750) parts ordinaires détenues dans la Société à Bayerische Architektenversorgung Anstalt des Öffentlichen Rechts, une société ayant son siège social au 31, Arabellasstrasse, 81925 Munich, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014134162/19.

(140152322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Build Management 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.121.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 26 août 2014 que:

- Monsieur Robert Konigsberg a été demis de sa fonction de membre du conseil d'administration de la Société avec effet rétroactif au 31 juillet 2014;

- Monsieur Damien Renzonnet, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommé en qualité de nouveau membre du conseil d'administration de la Société pour une période de 6 ans, avec effet rétroactif au 31 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Build Management 2 S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014134710/17.

(140153219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

UBS (Lux) Key Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.580.

Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 19 juin 2014

- M. Kai Gammelin, membre du conseil d'administration Stockerstrasse 64, CH-8002 Zurich pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Mandat non renouvelé avec effet au 19 juin 2014

- M. Aloyse Hemmen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour UBS (Lux) Key Sélection SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / André Guillaume

Associate Director / Director

Référence de publication: 2014132163/18.

(140149707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Stryker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.153.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 6 août 2014 le transfert suivant:

STRYKER IRELAND HOLDING, avec adresse au Arthur Cox Building, Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande immatriculée sous le numéro 399752 a transféré à STRYKER EUROPEAN OPERATIONS B.V., avec pour adresse Herikerbergweg 110, 1101CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas et immatriculée sous le numéro 60367504, 100.000 parts sociales de valeur nominale EUR 1.000.

Par suite du contrat susmentionné, l'associé de la Société est le suivant:

Noms des associés

Nombres de parts détenues

STRYKER EUROPEAN OPERATIONS B.V. 100.000 parts sociales de valeur nominale EUR 1.000,-

Luxembourg, le 20 août 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour Stryker Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014132803/19.

(140150472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Groth Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 73.720.066,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 180.691.

—
Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la Société datées du 26 août 2014

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Pietro Longo de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet à la date de sa démission.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. David Catala dont l'adresse professionnelle se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 26 août 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Groth Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014134853/17.

(140153384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

UBS (Lux) Money Market Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.004.

—
Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 19 juin 2014

- M. Kai Gammelin, membre du conseil d'administration Stockerstrasse 64, CH-8002 Zurich pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Mandat non renouvelé avec effet au 19 juin 2014

- M. Aloyse Hemmen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour UBS (Lux) Money Market SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / André Guillaume

Associate Director / Director

Référence de publication: 2014132165/18.

(140149419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Silky Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.030.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 19 août 2014 que:

- M. Luc GERONDAL et M. Olivier LIEGEOIS, ont été révoqués de leurs postes d'administrateurs de classe B de la Société avec effet immédiat;

- Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de classe B, avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 années:

* Mme Yuliya BAY-LANGER, née le 20 février 1984 à Kyiv, Ukraine, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; et

* M. Magsud AHMADKhanov, né le 5 juin 1978 à Baki, Azerbaïdjan, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014134505/19.

(140152883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

F. Schiltz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 32, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La Gérance

Référence de publication: 2014134820/11.

(140153157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Talent Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 98.545.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Madame Noeleen GOES-FARRELL, l'administrateur de la Société, est dorénavant à 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2014132143/12.

(140149829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Entreprise Frédéric Gallo et Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7597 Reckange (Mersch), 7, Op der Weschheck.

R.C.S. Luxembourg B 32.597.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 août 2014.

Pour ENTREPRISE FREDERIC GALLO ET FILS S.à r.l.

COFA S.à r.l.

18, rue de la Gare

L - 7535 Mersch

Signature

Référence de publication: 2014134808/15.

(140153702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 28.531.

EXTRAIT

Les Administrateurs de HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A. ont décidé à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du 14 juillet 2014:

- d'accepter la démission de Madame Brenda Petsche (demeurant au Luxembourg, 16 Boulevard d'Avranches, 1160 Luxembourg) comme Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 18 juillet 2014.

- d'accepter la démission de Madame Brenda Petsche (demeurant au Luxembourg, 16 Boulevard d'Avranches, 1160 Luxembourg) comme Déléguée à la Gestion Journalière.

Pour HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014133147/16.

(140151168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Weco Feuerwerk Luxemburg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9452 Bettel, Op der Telleschbaach.
R.C.S. Luxembourg B 138.877.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132185/9.

(140149866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Tython S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 731.229,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 163.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132157/9.

(140149916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Immobilière Saint Marcel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 99.814.

Le bilan clôturé au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Jean-Louis Bonet-Maury / Olivier Bonet-Maury / Anne-Florence Leveille
Bonet-Maury.

Référence de publication: 2014133156/11.

(140150959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

HSBC International Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 84.174.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 25 juillet 2014 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine élection ordinaire qui se tiendra en 2015:
 - Monsieur George Efthimiou (demeurant au Royaume-Uni, 78 St James' Street, SW1 A 1HL Londres);
 - Monsieur David Silvester (demeurant au Royaume-Uni, 78 St James' Street, SW 1 A 1HL Londres);
 - Monsieur Michael Boehm (demeurant en Allemagne, 21/23 Königsallee, 40212 Düsseldorf);
 - Monsieur Dean Lam (demeurant en Mauritiu, 6th Floor, 18, CyberCity, Ebène)
2. L'Assemblée a élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire qui se tiendra en 2015:
 - Monsieur Jean de Courrèges (demeurant au Luxembourg, 6B route de Trèves, 2633 Luxembourg);
 - Monsieur John Li (demeurant au Luxembourg, 19 rue Bitburg, 1273 Luxembourg);
 - Madame Eimear Cowhey (demeurant au Irlande, 9 Annsbrook, Clonskeagh, Dublin 14);
 - Monsieur Peter Dew (demeurant au Royaume-Uni, 1 Camera Place Londres SW10 OBJ).
3. L'Assemblée a ré-élu KPMG Luxembourg S.à r.l. dont le siège social se situe 9 Allée Scheffer, 2520 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Pour HSBC INTERNATIONAL SELECT FUND
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014133146/25.

(140151157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Wam S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 24.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132186/9.

(140149730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Auto Emotion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern, 10, Echelbour.
R.C.S. Luxembourg B 160.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 août 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014132241/11.

(140150354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Vizzion Lifestyle Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7374 Helmdange, 140, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 124.615.

EXTRAIT

La nouvelle adresse de Madame Suie SALIHOGLU, administrateur et administrateur délégué de la société, est dorénavant à Avenue de Foestraets n° 53 B - 1180 Bruxelles (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014132182/12.

(140149408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

VG AM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 135.064.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 22 Juillet 2014 ("Assemblée Générale") a renouvelé les administrateurs suivants:

Monsieur Sylvain Feraud Président et Administrateur, avec adresse professionnelle 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

Monsieur Franco Tullio Bertoni, Administrateur, avec adresse professionnelle Via Semen 3, CH-5904 Lugano, Suisse;

Monsieur Alessandro Castagnetti, Administrateur, avec adresse professionnelle Via Clemente Maraini 1, CH-6900 Lugano, Suisse;

Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle Via L. Zuccoli 19, CH-6900, Paradiso, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

L'Assemblée Générale du 22 Juillet 2014 ("l'Assemblée Générale") a renouvelé le mandat du Réviseur d'entreprises suivant:

- Deloitte S.a.r.L, Réviseur d'entreprises agréé, avec adresse professionnelle Rue de Neudorf 560, L-2220 Luxembourg.
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour VG AM SICAV

Référence de publication: 2014132180/22.

(140149857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Wolf Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 163.755.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132191/9.

(140149310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Delphilug S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 143.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delphilug S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2014133032/11.

(140151296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

DPP Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 167.255.

Les comptes annuels de la société mère 3260789 Nova Scotia Company au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Succursale
Le Gérant

Référence de publication: 2014132199/12.

(140149374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

9 Realestates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 134.322.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2013 tenue à 12.00 heures le 15 mai 2014

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street n° S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2014 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2014132200/22.

(140149274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

BCV Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.854.

—
EXTRAIT

La société BCV Management S.A. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que le mandat d'administrateur de classe B de Giorgio Brazzelli s'est terminé le 12 août 2014.

Monsieur Claudio De Giovanni, né le 28 avril 1957 à Rome en Italie et ayant comme adresse professionnelle 4 Piazza Monte Grappa 00195 Rome en Italie, a été nommé administrateur de classe B de la société le 12 août 2014 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

BCV Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2014132969/17.

(140151112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

UBS (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.357.

—
Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 19 juin 2014

- M. Kai Gammelin, membre du conseil d'administration Stockerstrasse 64, CH-8002 Zurich pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Mandat non renouvelé avec effet au 19 juin 2014

- M. Aloyse Hemmen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour UBS (Lux) SICAV 1

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / André Guillaume

Associate Director / Director

Référence de publication: 2014132166/18.

(140149395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Concorde Partners SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.506.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 21 août 2014

Les Administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Marc-André BECHET de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 10 juillet 2014.

Les Administrateurs décident de coopter Monsieur John PAULY avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Marc-André BECHET, administrateur démissionnaire, avec effet au 21 août 2014.

Cette nomination est sujette à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Pour CONCORDE PARTNERS SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014133029/19.

(140151477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Moutschen Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9943 Hautbellain, 3, Huldangerweeg.
R.C.S. Luxembourg B 146.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133261/10.

(140151292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

WANEES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.
R.C.S. Luxembourg B 128.965.

Ausserordentliche Generalversammlung

Die Versammlung der Aktieninhabern der WANEES Luxembourg S.A., vorgenannt, beschließt die Abberufung von Katharina RANDOW, wohnhaft zu L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, mit Datum am 31. Januar 2014, als Verwaltungsratsmitglied.

Remich, den 5. August 2014.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014132187/12.

(140149476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Persei International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 188.275.

La société tient à informer que Tribeca Services, LLC a transféré 12,500 parts sociales dans le capital social de la société à Persei Enterprise Holdings Limited, enregistré auprès du Companies' Registry de Hong Kong sous le numéro 1938006, ayant son siège social à Suite D 16/F, One Hing BLDG 1-9, On Hing Terrace, Central, Hong Kong, de manière que Persei Enterprise Holdings Limited détient maintenant l'intégralité des parts sociales dans la société.

Signé à Luxembourg, le 5 juin 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014133306/14.

(140151181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 99.462.

Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 19 juin 2014

- M. Kai Gammelin, membre du conseil d'administration Stockerstrasse 64, CH-8002 Zurich pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Mandat non renouvelé avec effet au 19 juin 2014

- M. Aloyse Hemmen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour UBS (Lux) Strategy Xtra SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / André Guillaume

Associate Director / Director

Référence de publication: 2014132168/18.

(140149740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

New Hope Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.018.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance datées du 5 août 2014

En date du 5 août 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir noter le changement d'adresse des gérants de classe B Johanna VAN OORT et Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. et ce, avec effet au 28 février 2014:

6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014133264/17.

(140151388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 43.925.

—
Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 19 juin 2014

- M. Kai Gammelin, membre du conseil d'administration Stockerstrasse 64, CH-8002 Zurich pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Mandat non renouvelé avec effet au 19 juin 2014

- M. Aloyse Hemmen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour UBS (Lux) Strategy SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / André Guillaume

Associate Director / Director

Référence de publication: 2014132167/18.

(140149763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Amromco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.722,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.319.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 18 août 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de classe B suivants:

Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Harald Thul, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014132234/19.

(140150609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

ACLF / Lyondell Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014132249/10.

(140150408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Atlantico Investment Strategies S.C.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132237/10.

(140150516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Amicale vu den Centser Guiden a Scouten, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 153, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg F 4.379.

Les statuts coordonnés au 24 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Alain RUKAVINA

Avocat à la Cour

9, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014132232/13.

(140150013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Amromco Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: RON 62.657,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.397.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 18 août 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de classe B suivants:

Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Neela Gungapersad, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Veuillez aussi prendre note du changement d'adresse de l'associé suivant:

Amromco Lux S.à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014132233/21.

(140150719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Alex Andersen Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, Giaellewee.

R.C.S. Luxembourg B 35.087.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 21. August 2014.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2014132230/13.

(140150097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Madachs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.922.

EXTRAIT

En date du 21 août 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Barbara Neuerburg, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 11 juillet 2014;

- Madame Zuzanna Zielinska-Rousseau, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet au 11 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Référence de publication: 2014133809/16.

(140151595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Oxea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 872.664,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.023.

EXTRAIT

Le mandat de gérant A de la Société de M. Soumo Bose a pris fin le 1^{er} juillet 2014. L'associé de la Société a décidé de nommer en qualité de gérant A M. Nazar Maqbool Al-Lawati, demeurant Wway 4908, House 597A, Al Khuwair 33, Muscat, Sultanat d'Oman, avec effet au 1^{er} juillet 2014 pour une durée indéterminée de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

M. Mulham Basheer Adbullah Al-Jarf

M. Philippe Raynaud de Fitte

M. Nazar Maqbool Al-Lawati

Gérants B:

M. François Bourgon

M. Michael Thomas

M. Michael Zini

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014132213/25.

(140149344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Mpc 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 189.657.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre juillet,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

1) La société anonyme «JULA S.A.» avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.187, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Claude MULLER, demeurant professionnellement à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean.

2) La société à responsabilité limitée «LITA PARTICIPATIONS S.à r.l.» avec siège social à L-1630 Luxembourg, 46 rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.720, représentée par son gérant unique, Monsieur Lino DAS NEVES CARDOSO, demeurant à L-4499 Limpach, 11 op Wisschen, lui-même représenté par Monsieur Claude MULLER, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

3) La société à responsabilité limitée «AKOF PARTICIPATIONS S.à r.l.» avec siège social à L-1630 Luxembourg, 46 rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.723, représentée par son gérant unique, Monsieur Marc PELLER, demeurant à L-8356 Garnich, 4 am Brill, lui-même représenté par Monsieur Claude MULLER, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant - ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la location. La transformation et/ou location, la rénovation ainsi que l'échange de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis ou parties de ces immeubles, le tout pour son propre compte.

La société peut emprunter sous toutes formes, procéder à l'émission d'obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle pourra notamment dans le cadre de ses activités accorder hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «MPC 2», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Sanem.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Elles sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil quatorze

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme « JULA S.A. » avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.187	168 parts
2) La société à responsabilité limitée « LITA PARTICIPATIONS S.à r.l. » avec siège social à L- 1630 Luxembourg, 46 rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.720,	168 parts
3) La société à responsabilité limitée « AKOF PARTICIPATIONS S.à r.l. » avec siège social à L- 1630 Luxembourg, 46 rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.723,	168 parts
TOTAL:	504 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,00.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cent euros (1.100.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude MULLER, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 1967 demeurant professionnellement à L-4463 SOLEUVRE, 1 rue Prince Jean,

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentant. Date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société pré-sentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant des parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MULLER, DAS NEVES CARDOSO, PELLER, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzettes Actes Civils, le 04 août 2014. Relation: EAC/2014/10768. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132628/134.

(140150753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Walmax S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 189.583.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatre août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur René FALTZ, avocat, né le 17 août 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

ici représentée par Monsieur Laurent BARNICH, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Cette procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Lequel comparant a, requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familiale et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société a pour dénomination «Walmax S.A. SPF».

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil

d'administration dans toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce; (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence à la date d'incorporation de la société et prendra fin le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2015.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) actions ont été souscrites par Monsieur René FALTZ, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Frais

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur René FALTZ, avocat, né le 17 août 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine;

- Monsieur Thomas FELGEN, avocat, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine;

- Monsieur Laurent Armand BARNICH, directeur de sociétés, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

3. Est nommé commissaire aux comptes de la Société:

La société anonyme «LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A.», en abrégé «LOMAC S.A.», ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.206.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2019.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, états et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurent BARNICH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 août 2014. Relation GRE/2014/3239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014132184/152.

(140149575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Circuit 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.571.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 7 juillet 2014 à Luxembourg

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société a décidé de reconduire Mazars Luxembourg, une société anonyme, dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.962, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour un mandat qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Circuit 1

Un mandataire

Référence de publication: 2014133586/16.

(140152002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

SHCO 95 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.596.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eleventh day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on August 7, 2014

The said proxy will remain attached to the present deed, after being signed by the appearing and the officiating notary.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The private limited liability company will assume the name of “SHCO 95 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company’s corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed.

They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company’s object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fourteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., prenamed.

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,200.-.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as sole manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, salariée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 7 août 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «SHCO 95 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédéterminée.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2014. Relation GRE/2014/3317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014132110/249.

(140149720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Lux Brand International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 189.647.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois d'août.

Pardevant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. LUX TOOL INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi à Luxembourg (2557), Rue Robert Stümper 7, et disposant d'un capital social de quinze mille Euro (EUR 15.000,-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg RCS B N° 187.155, et représentée conformément à ses statuts par Ludovic Grégory Michel, gérant de sociétés, né le 1^{er} décembre 1974, à Neuilly-sur-Seine, France, résidant au 8, rue du Commandant Schloesing, 75116 Paris, France, et

2. Ludovic Grégory Michel, gérant de sociétés, né le 1^{er} décembre 1974, à Neuilly-sur-Seine, France, résidant au 8, rue du Commandant Schloesing, 75116 Paris, France,

Les parties comparantes, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "LUX BRAND INTERNATIONAL S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de

ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut acheter, vendre, échanger, louer et gérer des brevets, marques, logiciels et autres droits de propriété intellectuelle quelle qu'en soit l'origine ou la nature, qu'elle possède dans le temps.

3.5. La Société peut permettre l'utilisation et/ou le droit d'exploiter des brevets, marques, logiciels et autres droits de propriété intellectuelle quelle qu'en soit l'origine ou la nature, qu'elle possède dans le temps.

3.6. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.7. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions dans le domaine informatique qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition:

- (i) qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants, étant entendu que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B la signature d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B sont requises pour que la société soit valablement engagée.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec aux conditions de quorum et de majorité détaillés ci-avant et elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de son ou ses gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être ou non des associés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse quand la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'un paiement de dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement réalisés et les associés sont immédiatement tenus de rembourser l'excédent à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation (le cas échéant) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, email ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

LUX TOOL INTERNATIONAL S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent quarante-neuf (1.249) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille quatre cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 12.490,-),

et

Ludovic Grégory Michel, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-), et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix Euro (EUR 10,-).

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Ludovic Grégory Michel, gérant de sociétés, né le 1^{er} décembre 1974, à Neuilly-sur-Seine, France, résidant au 8, rue du Commandant Schloesing, 75116 Paris, France

2. Le siège social de la Société est établi à L-2557 Luxembourg, 7, Rue Robert Stümper.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: L. G. MICHEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2014. Relation: LAC/2014/38484. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132594/267.

(140150546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.295.625,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of August.

Before the undersigned Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed,

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Ms. Alexandra Fuentes, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 7 August 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 45594 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Ms. Alexandra Fuentes, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 7 August 2014;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 45592 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Lendings II),

hereby represented by Ms. Alexandra Fuentes, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 7 August 2014;

4. Lone Star Global Lendings III Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48370 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Lendings III),

hereby represented by Ms. Alexandra Fuentes, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 7 August 2014;

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48374 with the Bermuda Registrar of Companies, and

hereby represented by Ms. Alexandra Fuentes, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 7 August 2014;

6. LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 6,017,000.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 181540,

hereby represented by Ms. Alexandra Fuentes, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 7 August 2014.

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (*société à responsabilité limitée*) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l.", registered with the RCS under number B 91796, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 4 July 2014, not yet published in the Mémorial (the Articles of Association).

The Shareholders declare that the entire share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 10 July 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 10 July 2014;

2. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of EUR 43,225,625.- (forty-three million two hundred twenty-five thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 930,000.- (nine hundred thirty thousand euro) to an amount of EUR 42,295,625.- (forty-two million two hundred ninety-five thousand six hundred twenty-five euro) by the cancellation of 7,440 (seven thousand four hundred forty) class B-7 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro); and

3. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the resolutions proposed above.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 10 July 2014 (the Resolutions), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,302,250.- (one million three hundred two thousand two hundred fifty euro) in order to raise it from its current amount of EUR 41,923,375.- (forty-one million nine hundred twenty-three thousand three hundred seventy-five euro) represented by 335,387 (three hundred thirty-five thousand three hundred eighty-seven) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes, to an amount of EUR 43,225,625.- (forty-three million two hundred twenty-five thousand six hundred twenty-five euro) represented by 345,805 (three hundred forty-five thousand eight hundred five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes; and

(b) to issue 10,418 (ten thousand four hundred eighteen) new class D-9 shares (the New D-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned;

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New D-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions.

The payment of the New D-9 Shares has been made for value on 10 July 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 43,225,625.- (forty-three million two hundred twenty-five thousand six hundred twenty-five euro) as of 10 July 2014.

Second resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 930,000.- (nine hundred thirty thousand euro) to bring it from its current amount of EUR 43,225,625.- (forty-three million two hundred twenty-

five thousand six hundred twenty-five euro) represented by 345,805 (three hundred forty-five thousand eight hundred five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes, to an amount of EUR 42,295,625.- (forty-two million two hundred ninety-five thousand six hundred twenty-five euro) represented by 338,365 (three hundred thirty-eight thousand three hundred sixty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes, by way of (a) cancellation of 7,440 (seven thousand four hundred forty) class B-7 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, being held by LSG Lendings II, previously mentioned and (b) reimbursement to LSG Lendings II of an amount of EUR 930,000.- (nine hundred thirty thousand euro).

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 6 of the Company's Articles of Association, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 42,295,625.- (forty-two million two hundred ninety-five thousand six hundred twenty-five euro) represented by 338,365 (three hundred thirty-eight thousand three hundred sixty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into classes as follows:

1. 610 class B shares;
2. 545 class J-1 shares;
3. 8 class K-1 shares;
4. 9,985 class A-2 shares;
5. 1,271 class B-2 shares;
6. 7,476 class C-2 shares;
7. 5,109 class E-2 shares;
8. 10 class H-2 shares;
9. 2,195 class K-2 shares;
10. 692 class L-2 shares;
11. 2,820 class V-2 shares;
12. 509 class AA-2 shares;
13. 1 class BB-2 share;
14. 124 class GG-2 shares;
15. 1,191 class HH-2 shares;
16. 8,774 class D-3 shares;
17. 720 class I-3 shares;
18. 3,228 class K-3 shares;
19. 24 class M-3 shares;
20. 216 class N-3 shares;
21. 2,731 class O-3 shares;
22. 40,279 class Q-3 shares;
23. 2,238 class U-3 shares;
24. 502 class W-3 shares;
25. 543 class X-3 shares;
26. 440 class Y-3 shares;
27. 416 class AA-3 shares;
28. 32 class BB-3 shares;
29. 221 class DD-3 shares;
30. 50 class EE-3 shares;
31. 13 class FF-3 shares;
32. 378 class II-3 shares;
33. 161 class KK-3 shares;
34. 6,463 class A-4 shares;
35. 30,221 class B-4 shares;
36. 47 class C-4 shares;
37. 4,365 class D-4 shares;
38. 2,777 class E-4 shares;
39. 4,142 class F-4 shares;

40. 4,377 class A-5 shares;
41. 3,545 class C-5 shares;
42. 3,362 class E-5 shares;
43. 2 class F-5 shares;
44. 602 class B-6 shares;
45. 707 class C-6 shares;
46. 8 Class E-6 shares
47. 931 class A-7 shares;
48. 10,545 class B-7 shares;
49. 1,943 Class C-7shares
50. 8,200 class A-8 shares;
51. 4,184 class B-8 shares;
52. 4,217 class C-8 shares;
53. 6,427 class D-8 shares;
54. 393 class F-8 shares;
55. 15,974 class A-9 shares;
56. 77,754 class B-9 shares;
57. 41,759 class C-9 shares; and
58. 11,908 class D-9 shares

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit août.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute,

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registrar of Companies des Bermudes, ici représentée par Mme Alexandra Fuentes, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 7 août 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45594 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par Mme Alexandra Fuentes, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 7 août 2014;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45592 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Lendings II),

ici représentée par Mme Alexandra Fuentes, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 7 août 2014;

4. Lone Star Global Lendings III Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48370 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Lendings III),

ici représentée par Mme Alexandra Fuentes, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 7 août 2014;

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48374 auprès du Registrar of Companies des Bermudes, et ici représentée par Mme Alexandra Fuentes, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 7 août 2014;

6. LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 6.017.000,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 181540,

ici représentée par Mme Alexandra Fuentes, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 août 2014.

collectivement désignés ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «Lone Star Capital Investments S.à r.l.», enregistrée auprès du RCS sous le numéro B 91796, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société), constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 juillet 2014, non encore publié au Mémorial (les Statuts).

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de l'augmentation de capital du 10 juillet 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 10 juillet 2014;

2. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 43.225.625,- (quarante-trois millions deux cent vingt-cinq mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 930.000,- (neuf cent trente mille euros) pour le porter à un montant de EUR 42.295.625,- (quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent vingt-cinq euros) par le biais de l'annulation de 7.440 (sept mille quatre cent quarante) parts sociales de classe B-7 ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune; et

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 10 juillet 2014 (les Résolutions), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.302.250,- (un million trois cent deux mille deux cent cinquante euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 41.923.375,- (quarante-et-un millions neuf cent vingt-trois mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 335.387 (trois cent trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, à un montant de EUR 43.225.625,- (quarante-trois millions deux cent vingt-cinq mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 345.805 (trois cent quarante-cinq mille huit cent cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes; et

b) d'émettre 10.418 (dix mille quatre cent dix-huit) nouvelles parts sociales de classe D-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe D-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III;

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, a accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe D-9, suivant les Résolutions.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe D-9 a été effectué le 10 juillet 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 43.225.625,- (quarante-trois millions deux cent vingt-cinq mille six cent vingt-cinq euros) à compter du 10 juillet 2014.

Deuxième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 930.000,- (neuf cent trente mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 43.225.625,- (quarante-trois millions deux cent vingt-cinq mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 345.805 (trois cent quarante-cinq mille huit cent cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, à un montant de EUR 42.295.625,- (quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 338.365 (trois cent trente-huit mille trois cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, par le biais de (a) l'annulation de 7.440 (sept mille quatre cent quarante) parts sociales de classe B-7, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par LSG Lendings II, et (b) le remboursement à LSG Lendings II d'un montant de EUR 930.000,- (neuf cent trente mille euros).

Troisième résolution

A la suite des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 42.295.625,- (quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 338.365 (trois cent trente-huit mille trois cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 610 parts sociales de classe B;
2. 545 parts sociales de classe J-1;
3. 8 parts sociales de classe K-1;
4. 9.985 parts sociales de classe A-2;
5. 1.271 parts sociales de classe B-2;
6. 7.476 parts sociales de classe C-2;
7. 5.109 parts sociales de classe E-2;
8. 10 parts sociales de classe H-2;
9. 2.195 parts sociales de classe K-2;
10. 692 parts sociales de classe L-2;
11. 2.820 parts sociales de classe V-2;
12. 509 parts sociales de classe AA-2;
13. 1 part sociale de classe BB-2;
14. 124 parts sociales de classe GG-2;
15. 1.191 parts sociales de classe HH-2;
16. 8.774 parts sociales de classe D-3;
17. 720 parts sociales de classe I-3;
18. 3.228 parts sociales de classe K-3;
19. 24 parts sociales de classe M-3;
20. 216 parts sociales de classe N-3;
21. 2.731 parts sociales de classe O-3;
22. 40.279 parts sociales de classe Q-3;
23. 2.238 parts sociales de classe U-3;
24. 502 parts sociales de classe W-3;
25. 543 parts sociales de classe X-3;
26. 440 parts sociales de classe Y-3;
27. 416 parts sociales de classe AA-3;
28. 32 parts sociales de classe BB-3;
29. 221 parts sociales de classe DD-3;
30. 50 parts sociales de classe EE-3;
31. 13 parts sociales de classe FF-3;
32. 378 parts sociales de classe II-3;
33. 161 parts sociales de classe KK-3;
34. 6.463 parts sociales de classe A-4;
35. 30.221 parts sociales de classe B-4;
36. 47 parts sociales de classe C-4;

37. 4.365 parts sociales de classe D-4;
38. 2.777 parts sociales de classe E-4;
39. 4.142 parts sociales de classe F-4;
40. 4.377 parts sociales de classe A-5;
41. 3.545 parts sociales de classe C-5;
42. 3.362 parts sociales de classe E-5;
43. 2 parts sociales de classe F-5;
44. 602 parts sociales de classe B-6;
45. 707 parts sociales de classe C-6;
46. 8 parts sociales de classe E-6;
47. 931 parts sociales de classe A-7;
48. 10.545 parts sociales de classe B-7;
49. 1.943 parts sociales de classe C-7;
50. 8.200 parts sociales de classe A-8;
51. 4.184 parts sociales de classe B-8;
52. 4.217 parts sociales de classe C-8;
53. 6.427 parts sociales de classe D-8;
54. 393 parts sociales de classe F-8;
55. 15.974 parts sociales de classe A-9;
56. 77.754 parts sociales de classe B-9;
57. 41.759 parts sociales de classe C-9; and
58. 11.908 parts sociales de classe D-9.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fuentes et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2014. LAC/2014/38060. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132571/349.

(140149963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Dadico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 101.348.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014131800/13.

(140149633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Monier Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133234/10.

(140151126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

KD Manhattan Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 140.309.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 8 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KD Manhattan Luxco S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014134952/14.

(140153318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Logistis Germany Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 189.645.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of August,
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 185.747,

here represented by Danièle Maton, professionally residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 6 August 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

ARTICLES OF INCORPORATION

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "LOGISTIS Germany Luxembourg 2 S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future), and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to acquire, rent and/or sell real estate properties, for its own account, either in Germany, in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as operate any transactions, relating to real estate properties, including the construction, development, promotion management and/or leasing of real estate properties, the entry into performance and delivery of any agreements in relation to the construction, development, promotion, management and/or leasing of real estate properties and the direct or indirect holding of participations in German, Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers.

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by any Manager present at the Meeting and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31st December (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2014.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l.	12,500 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been duly proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- AEW Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.603;

- Quentin Verschoren, born on 8 February 1977 in Ixelles (Belgium), having his professional address at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and

- Ronan Bodere, born on 6 January 1977 in Valognes (France), having his professional address at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3) The Company shall be bound by the signature of any two Managers of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onze août,

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social situé 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 185.747, ici représentée par Danièle Maton, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 août 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de "LOGISTIS Germany Luxembourg 2 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se produiraient ou seraient jugés imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société selon le cas.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres

actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs), et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partnership ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne ("Entité Holding") qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise), que la Société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de, d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.8 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'acquérir, louer ou vendre des biens immobiliers, pour son compte, soit en Allemagne, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que procéder à toute transaction en rapport avec des biens immobiliers, y compris compris la construction, le développement, la gestion et / ou la location de biens immobiliers, la promotion, l'exécution et la prestation de tous les accords dans le cadre de la construction, le développement, la promotion, la gestion et / ou la location de biens immobiliers, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés en Allemagne, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de bien immobiliers;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions y afférentes de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi de 1915 sont remplies;

7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison légitime par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société est administrée par plus d'un Gérant, deux de ces Gérants;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance pourra déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires ainsi que leur rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés par tout Gérant présent à la Réunion et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée à la majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (la "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait si tous les Associés ont voté ou pas.

14. Exercice comptable.

14.1 L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de son incorporation et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates incluses).

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires à ou aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés puissent être recouvrées auprès du ou des Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé pourra, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans ces Statuts:

17.1.1 une référence à:

- a) un genre doit inclure chaque genre;
- b) (à moins qu'il n'en soit disposé autrement en raison du contexte) le singulier inclus le pluriel et vice versa;
- c) une "personne" inclut une référence à une personne physique, une firme, une société, une personne morale ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'état ou toute joint-venture, association ou partnership, comité d'entreprise ou un organe représentatif des salariés (ayant ou non une personnalité morale distincte);
- d) une disposition légale ou une loi comprend toutes les modifications de celles-ci et tous ses reconstitutions (avec ou sans modifications).

17.1.2 les mots "inclure" et "en ce compris" seront réputés être suivis des mots "sans limitation" et il ne doit pas être donné un sens restreint aux termes généraux parce qu'ils sont suivis ou précédés par des mots indiquant une catégorie particulière de catégorie d'actes, d'objets ou de choses ou par des exemples entrant dans les termes généraux;

17.1.3 les majuscules dans ces Statuts n'affectent pas leur interprétation ou leur construction.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également régie par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

LOGISTIS Germany Luxembourg S.à r.l.	<u>12.500 Parts Sociales</u>
Total:	<u>12.500 Parts Sociales</u>

Toutes les Parts Sociales ont été entièrement libérées, la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est mis immédiatement à la libre disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- AEW Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social situé au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603;

- Quentin Verschoren, né le 8 février 1977 à Ixelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et

- Ronan Bodere, né le 6 janvier 1977 à Valognes (France), ayant son adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2) La Société aura son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3) La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. MATON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 août 2014. Relation: LAC/2014/38547. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014132588/545.

(140150496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Argenta Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.509.

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A." en abrégé "ARGENTA LIFE", (ci-après la "Société"), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors notaire à Mersch, en date du 26 mars 1991, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 355 du 1^{er} octobre 1991. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 novembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1424 du 20 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Audrey LENERT, épouse de Monsieur Sébastien PORZI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence FRISING avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Reconduction du mandat de DELOITTE AUDIT en tant que réviseur de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2014 à ce jour.

2. Dissolution anticipée de la Société.

3. Mise en liquidation de la Société, nomination de Maître Jean-Louis Schiltz, avocat à la Cour, et Monsieur Paul Laplume, réviseur d'entreprises, comme liquidateurs avec détermination de leurs pouvoirs.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide reconduire le mandat de DELOITTE AUDIT sàrl en tant que réviseur de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2014 à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la Société et nomme comme liquidateurs, Maître Jean-Louis Schiltz, avocat à la Cour, né le 14 août 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 2, rue du Fort Rheinsheim, et Monsieur Paul Laplume, réviseur d'entreprises, né le 22 mars 1958, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, 42, rue des Cerises.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la Société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ MILLE SIX CENTS EUROS (1.600.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MOERENHOUT, A. PORZI, L. FRISING, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34951. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014132276/72.

(140150338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

JS I.P. Holding Co., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.924.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1775 du 22 septembre 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JS I.P. HOLDING CO.

Signature

Référence de publication: 2014133181/15.

(140151228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.
